



Appartement en VEFA - Livré sans chauffage

Par **Woodylerobot**, le **15/03/2014** à **17:51**

La livraison de mon appartement acheté en VEFA était prévu le 15/12/13. La remise des clefs eu lieu le 04/03/14 Soit 3 mois de retard. Depuis ce jour, le chauffage ainsi que l'eau chaude n'ont jamais fonctionné. Le promoteur dit faire le nécessaire mais rien n'est fait. Le taux d'humidité de l'appartement empêche la pose de notre parquet. Celui ci est stocké dans l'appartement.

Notre question est la suivante :

Pouvons nous demander au promoteur des dommages et intérêts si notre parquet s'abîme par leur faute ?

et par ailleurs, ont ils le droit de remettre des clefs d'une habitation alors que celle ci est impropre a l'usage ?